

## Communiqué de presse «Une alliance contre le piratage sur Internet»

Berne / Zurich, le 11 décembre 2015

### **Droit d'auteur: un projet équilibré**

**L'«alliance contre le piratage sur Internet» soutient la proposition soumise dans la consultation relative à la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA) dans le domaine du piratage. Il s'agit d'un compromis largement accepté, qui va dans la bonne direction. Il correspond au cahier des revendications tel qu'il a été adopté par le groupe de travail AGUR12. L'«alliance contre le piratage sur Internet» expliquera le compromis dans sa réponse à la consultation.**

Le projet mis en consultation par le Conseil fédéral concernant la révision de la LDA est axé, dans le domaine du piratage sur Internet, sur le consensus atteint par le groupe de travail AGUR12, composé de tous les cercles importants. Ce consensus apporte sécurité juridique aux consommateurs, aux auteurs et aux fournisseurs de services internet. Le projet doit être présenté au Parlement sans tarder.

Avec ce projet, le Conseil fédéral atteint le but consistant à introduire une révision équilibrée et, en parallèle, la modernisation attendue du droit d'auteur: les droits des créateurs de culture, des consommateurs et des fournisseurs de services internet sont adaptés à la réalité d'Internet.

L'«alliance contre le piratage sur Internet» souligne les éléments principaux du projet:

- la situation des créateurs de culture va s'améliorer dans le cadre de la lutte contre le piratage sur Internet sans pour autant affaiblir la position des consommatrices et des consommateurs.
- Le téléchargement d'œuvres protégées pour un usage privé à partir de sources illégales reste autorisé, et ceci pratiquement seulement en Suisse.
- Le téléchargement pour une diffusion élargie sans autorisation ni indemnisation des ayants droit reste illégal.
- La protection des données et les voies de recours restent garanties.
- Aucune surveillance d'Internet n'est prévue.

L'«alliance contre le piratage sur Internet» appelle à soutenir le compromis minutieusement préparé. Ce projet agit contre ceux qui génèrent des bénéfices de manière illégale et escroquent les auteurs de leur rétribution: il permet d'arrêter les opportunistes, qui profitent des recettes publicitaires de manière illégale et en abondance, sans paiement quelconque. Les changements sont applicables et font leurs preuves dans de nombreux pays européens.

L'alliance s'exprimera en détail dans la réponse à la consultation.

Pour toute question:

Andreas Wegelin, directeur général de suisa, tél. +41 79 643 23 16

Roger Chevallaz, directeur de AudioVision Schweiz, tél. +41 79 376 83 03

### **L'alliance réunit les institutions et associations suivantes:**

*AdS Autrices et Auteurs de Suisse*

*ASDEL*

*AudioVision Schweiz*

*Cinésuisse*

*ifpi Suisse*

*Association des musiciens suisses*

*ProCinema*

*ProLitteris*

*SBVV Buchhändler- und Verlegerverband*

*(association professionnelle des libraires et éditeurs de Suisse alémanique)*

*Coopérative suisse des artistes interprètes*

*SIG*

*SSA Société Suisse des Auteurs*

*SUISA*

*Suisseculture*

*SUISSIMAGE*

*SWISSPERFORM*